

Le travail et les travailleurs dans la société contemporaine

Volume 19, Number 4, 1964

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/027527ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/027527ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Département des relations industrielles de l'Université Laval

ISSN

0034-379X (print)

1703-8138 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

(1964). Le travail et les travailleurs dans la société contemporaine. *Relations industrielles / Industrial Relations*, 19(4), 520–526.

<https://doi.org/10.7202/027527ar>

Article abstract

La 51^{ème} session des Semaines sociales de France s'est déroulée à Lyon du 9 au 14 juillet 1964. Son thème d'étude était: « Le travail et les travailleurs dans la société contemporaine ». A cette occasion, au nom de Paul VI, le cardinal Cicognani a adressé au président une lettre. On y a aussi adopté des conclusions. A titre d'information, nous publions les deux documents.

7. There shall be an Annual Meeting of the Institute at such time and place as may be fixed by the Executive Committee. The agenda and programme of an Annual Meeting shall be determined by the Executive Committee, subject to such directions as may be given at the preceding Annual Meeting.

8. The officers and other members of the Executive Committee shall be elected at the Annual Meeting and shall hold office until the succeeding Annual Meeting, or until successors are elected. Officers and members of the Executive Committee shall be eligible for re-election.

Vacancies in any office or in the membership of the Executive Committee occurring between Annual Meetings shall be filled by the Executive Committee from among members of the Institute, and any member appointed to fill a vacancy shall be eligible for election to the same or any other office at the ensuing Annual Meeting.

9. Three members of the Executive Committee shall constitute a quorum.

10. Election of officers and members of the Executive Committee shall be from among candidates nominated either in writing before Annual Meeting or on the floor of the Meeting.

The Executive Committee shall have the power to prescribe the procedures for nomination and election of officers and members of the Executive Committee provided that voting shall be by secret ballot.

11. There shall be an annual membership fee of such amount as is fixed by the Executive Committee and approved by the Annual Meeting.

12. The powers and duties herein conferred and imposed upon the Executive Committee shall be exercised in such manner or under such directions as the Annual Meeting may see fit to ordain.

13. This Constitution may be amended by a two-thirds vote of those present and voting at any Annual Meeting, provided that previous notice of the proposer amendments shall have been given in the notice of the Annual Meeting at which they are to be considered.

LE TRAVAIL ET LES TRAVAILLEURS DANS LA SOCIÉTÉ CONTEMPORAINE

La 51^{ème} session des Semaines sociales de France s'est déroulée à Lyon du 9 au 14 juillet 1964. Son thème d'étude était : « Le travail et les travailleurs dans la société contemporaine ». A cette occasion, au nom de Paul VI, le cardinal Cicognani a adressé au président une lettre. On y a aussi adopté des conclusions. A titre d'information, nous publions les deux documents.

LETTRE DU CARDINAL CICOGNANI

De *Rerum Novarum* à *Mater et Magistra*, en passant par *Quadragesimo Anno*, les modalités du travail et la condition des travailleurs se sont profondément transformés : c'est

à leur situation actuelle que vous entendez réfléchir, à la lumière de cet enseignement autorisé. Le problème du travail, tel qu'il se pose aujourd'hui, déborde « la question sociale », et « les relations capital-travail » : ce n'est plus seulement l'activité manuelle d'un ouvrier d'industrie qu'il faut considérer, mais tout effort de l'intelligence et du savoir pour transformer la nature créée et l'adapter à des besoins humains de plus en plus différenciés. Au reste, à de rares exceptions près, ce sont toutes les personnes capables d'exercer une activité qui « travaillent », et dont l'effort est ordonné, au-delà de l'indispensable gain nécessaire à la vie de la famille, à l'épanouissement des personnes et à l'aménagement de la société.

La part prise par les diverses catégories de travailleurs dans l'édification de la prospérité commune leur permet légitimement de prendre part aux choix qui l'orientent, et de partager d'une manière équitable avec l'ensemble de la nation les biens qui en sont le fruit. Il ne s'agit plus alors seulement de distribution du revenu national, mais, plus fondamentalement, d'un droit essentiel du travailleur à participer en citoyen, comme le rappelait l'an dernier la Semaine Sociale de Caen, aux orientations qui engagent l'entreprise et toute l'activité économique du pays, à laquelle il apporte son irremplaçable contribution.

C'est dire l'immense tâche qui échoit, dans la cité, aux associations professionnelles de travailleurs. Il ne s'agit plus, comme autrefois, pour le syndicat, de consacrer exclusivement ses efforts à la défense des justes droits et à la revendication nécessaire dans des structures dites libérales, où la victoire appartenait en fait au plus fort. Il lui faut maintenant construire, sinon en commun, du moins en harmonie, par un dialogue fécond avec les autres communautés, sous la dépendance reconnue de l'autorité responsable, qui aura à cœur de favoriser cette libre participation de tous à l'édification de la société.

Les associations de travailleurs se refuseront donc à devenir des « groupes de pression », mais voudront surmonter toute mentalité de classe, pour collaborer, avec les chefs d'entreprise, au bien commun, national puis international. Organes de défense des légitimes intérêts collectifs, mais toujours privés, de leurs adhérents, les syndicats auront à cœur de ne pas se figer dans une attitude de revendication pure et de seule contestation, mais de s'élever au contraire aux responsabilités supérieures. Si la décision appartient aux organes propres à l'Etat, ils auront à cœur de participer à son élaboration, puis à son application, dans la perspective du bien universel qui dépasse les intérêts de groupes : ils voudront adapter ceux-ci à celui-là et engager individus, catégories sociales et communautés professionnelles à collaborer avec les pouvoirs publics à la prospérité commune.

Mais c'est ici le lieu de réfléchir à cette prospérité qui est le fruit du travail, et de se demander pourquoi on travaille. C'est l'honneur et le devoir d'une assemblée comme la vôtre de se poser cette question qui engage toute une conception de l'homme et du monde. Aussi bien, aucun régime, aucune structure économique ou politique n'échappe à cette interrogation : que vaut l'homme et que valent ces activités auxquelles il s'oblige ou auxquelles on le contraint ?

Si l'homme est orienté par nature vers une fin dernière, c'est dans le rapport avec cette finalité de son être que le travail trouvera sa pleine justification, celle d'un moyen ordonné au bien personnel et collectif des hommes, et dont la dimension totale ne nous est donnée que par la lumière de la foi.

Créé par Dieu à son image, l'homme doit coopérer avec le créateur à l'achèvement de la création, et marquer à son tour la terre de l'empreinte spirituelle qu'il a lui-même reçue. Ce faisant il s'assure, par ce qui apparaît d'abord comme un assujettissement à la matière, une libération de ses sujétions, et donc un meilleur exercice de la liberté qui est sa dignité. Mais ce n'est pas là une tâche solitaire: tout au contraire, c'est d'une oeuvre collective qu'il s'agit. Fait par la communauté des hommes, le travail les unit entre eux dans une étroite interdépendance, et il s'ordonne normalement au bien commun.

Mais « la figure de ce monde passe », et la fraternité humaine serait bien courte si les buts terrestres en constituaient le seul horizon. Il nous faut donc porter plus loin nos regards: dignité de l'homme coopérateur de Dieu, grandeur du travailleur qui se libère des servitudes matérielles et accomplit les exigences morales de sa personne, fraternité des hommes dans un commun labeur, ces valeurs spirituelles du travail terrestre ne trouvent tout leur sens que dans leur rapport à la vie éternelle à laquelle est appelée l'humanité rachetée par la grâce du Christ. Si ce qui était joyeuse activité créatrice dans le plan de Dieu, est devenu par le péché labeur austère et peine difficile à porter, voici que ce rude combat quotidien, humblement accepté, devient rédempteur, à l'imitation du travail de Jésus de Nazareth. A cette lumière le scandale de la souffrance du travail se transmue en geste d'offrande: le pain et le vin qui sont les fruits du travail de l'homme deviennent le symbole, — aussi bien que de sa joie et de sa vie —, de sa peine librement consentie et généreusement offerte en sacrifice associé à celui du Rédempteur. L'humble tâche humaine, assumée par le Christ, et offerte par Lui au Père, prend valeur d'éternité, et par le travail qui construit une cité plus fraternelle, l'homme se prépare — sans toujours le savoir peut-être — à entrer dans la cité céleste, où les valeurs d'ici-bas seront transfigurées.

Combien serait donc fallacieuse une « civilisation du travail » qui n'aurait pour idéal que de transformer la matière pour procurer des satisfactions qui, tout élevées qu'elles puissent être, n'en seraient pas moins limitées à un horizon matériel. Quand on aura poussé au plus haut point les techniques de productivité, quand on aura mis vraiment la machine au service de l'homme, il faudra encore choisir entre un matérialisme qui se contenterait de jouissances plus raffinées et plus faciles, et un humanisme nouveau, soucieux des valeurs spirituelles.

Ainsi apparaît la limite imposée par la nature même de l'homme à toute planification. Sans doute la Communauté a droit à ce que les aptitudes soient discernées et employées au mieux, à ce que les gaspillages d'énergie et d'intelligence soient limités au maximum, et à ce que nul ne paralyse l'effort commun ou ne compromette son succès. Mais un programme de plein emploi pour une meilleure efficacité ne pourra jamais aller jusqu'à soumettre aux lois de la productivité les libertés fondamentales de l'esprit, sous peine d'attenter à la dignité de la personne humaine. Il ne s'agit donc pas de passer d'une liberté sans règle à une règle sans liberté, mais de permettre à chacun de contribuer par son libre travail à la poursuite du bien commun dont les exigences s'imposent à tous les travailleurs, quel que soit le secteur d'activité dans lequel ils appliquent leur intelligence et dépensent leurs énergies.

Telle est la lumière à laquelle il importe de juger du travail, de ses méthodes, de ses structures et de son rythme dans le monde d'aujourd'hui. L'Eglise vous apporte sa doctrine. Vous avez à vous pénétrer de ses principes directeurs, pour en poursuivre l'application, qui vous appartient en propre. C'est à vous que revient en effet cette « consécration du mon-

de » dont parlait Pie XII au deuxième Congrès mondial pour l'apostolat des laïcs (A.A.S. 49 (1957) p. 927), et cette édification d'une société animée par l'esprit de l'Évangile.

Au-delà des moyens que le travail met en œuvre et des buts immédiats qu'il poursuit, il s'agit de découvrir comment il ennoblit l'homme en enrichissant la société. Au-delà d'une réforme des institutions économiques, c'est donc une réforme des mœurs qu'il faut promouvoir, appuyée sur la mise en place de structures qui garantissent le bien des personnes et assurent le bien commun, national et international. C'est un monde ami de l'homme, que le travail se doit d'instaurer, où chacun puisse remplir sa tâche en enfant de Dieu, au milieu de ses frères. Ainsi, en coopérant à l'érection de la cité terrestre, chaque travailleur — qu'il soit chef d'entreprise, ou salarié, cadre ou technicien, artisan ou commerçant, ouvrier d'agriculture ou d'industrie, ou membre des professions libérales —, s'unira à l'œuvre créatrice du Père, à l'œuvre rédemptrice du Fils, et à l'œuvre sanctificatrice de l'Esprit, et se préparera à la manifestation glorieuse du Seigneur. Marqués du signe de la croix, le renoncement et la souffrance du travail deviennent plénitude dans la lumière du Christ ressuscité, et dans l'attente de son avènement à la fin des temps.

CONCLUSION DE LA SEMAINE SOCIALE DE LYON

La semaine sociale prend acte des changements intervenus depuis soixante ans dans les conditions et les relations du travail au sein des sociétés industrielles.

Certaines conséquences de ces changements sont heureuses: l'accroissement de la production et de la productivité, l'élévation générale du niveau de vie, l'élimination progressive de la fatigue musculaire. D'autres sont malheureuses: par exemple les problèmes psychophysologiques posés par le machinisme, la fatigue nerveuse et les maladies professionnelles, mais surtout une dégradation du travail, devenu souvent une besogne parcellaire et répétitive, sans intérêt intrinsèque, qui, non seulement ne cultive plus le travailleur, mais engendre en lui un sentiment de frustration. Tout se passe comme si les facteurs psychologiques et culturels de la prolétarianisation prenaient une importance accrue au regard des facteurs économiques. Les progrès accomplis ont pour contre-partie un coût humain onéreux.

Les relations de travail ont fréquemment subi une détérioration analogue: elles se sont dépersonnalisées dans un monde régi par la primauté du gain ou du rendement, technique, abstrait, anonyme, au sein duquel l'exercice de l'initiative et de la responsabilité devient difficile, même pour les cadres et les dirigeants.

*

Le monde issu du travail a lui aussi évolué. Les statuts et rangs sociaux tendent à se modeler sur les nouvelles hiérarchies techniques. Les classes moyennes salariées, cadres, techniciens, employés de bureau, fonctionnaires, augmentent en nombre. Les femmes tiennent une place croissante dans le secteur tertiaire. Le monde ouvrier devient plus complexe: une partie en est déprolétariée ou en voie de déprolétarianisation; une autre partie demeure prolétarienne, voire sous-prolétarienne et souffre d'une paupérisation relative. De nouveaux prolétariats apparaissent: les vieillards, les handicapés physiques et mentaux, les dernières couches d'émigrants. De plus, on ne saurait oublier les sous-prolétariats et pro-

létariats des pays en voie de développement, dont la Semaine d'Angers a évoqué les besoins. Le monde rural, mécanisé et technicisé change de nature et une nouvelle paysannerie fait son apparition.

*

Devant ces faits, la Semaine sociale tient à rappeler les principes directeurs de sa pensée. Comme l'a dit récemment Sa Sainteté Paul VI, et comme l'a rappelé Son Eminence le cardinal Cicognani dans sa lettre à la Semaine de Lyon, le travail n'est pas une fin, mais un moyen au service de l'homme. Toute idéologie qui l'érigerait en fin pervertirait l'ordre des valeurs. C'est là que réside l'équivoque d'une expression comme « civilisation du travail ». Entre tous les moyens au service de l'homme, le travail apparaît comme un privilège parce qu'il est coopération à l'oeuvre créatrice du Père et à l'oeuvre rédemptrice du Fils, parce qu'il exerce une médiation entre l'homme et la nature, entre l'homme et l'homme, entre l'homme et la société, entre l'homme et Dieu. Il doit donc être situé à la fois par rapport à l'épanouissement du travailleur et en fonction de la structure actuelle du corps social qui forme l'étape présente de l'humanité en marche vers Dieu. Pour reprendre une pensée de Pie XI, on ne saurait admettre une situation où l'homme, individuel et social, sortirait avili de l'atelier où la matière sort ennoblie.

*

Bien des moyens ont été proposés pour remédier à cette situation et les Semaines sociales les ont étudiés : le progrès de la législation, notamment en ce qui concerne les conditions du travail et les maladies professionnelles; une meilleure application de la psycho-technique pour la sélection, la promotion et le reclassement des travailleurs; une amélioration des relations humaines à tous les degrés au sein des unités de travail; une réforme de l'entreprise tendant à faciliter la participation active des individus et des groupes à la préparation et à l'exécution des décisions; une meilleure organisation professionnelle et un dépassement même de cette organisation qui ne doit plus être simplement une structure de conciliation entre employeurs et employés, mais un moyen de participation dans une économie organisée et démocratique. De tous ces moyens nécessaires, aucun ne saurait suffire à lui seul. Il faut les mettre tous en oeuvre, de manière à répondre aux exigences du progrès technique et des nouvelles solidarités nées de la socialisation du travail. Il faut aussi les compléter par un effort d'imagination technique en vue d'adapter le travail à l'homme, les employeurs et l'économie nationale devant accepter comme normaux les coûts de cette adaptation.

Les organismes syndicaux apparaissent comme les premiers intéressés à ces progrès et il leur revient, dans une large mesure, de les promouvoir. Ils devront trouver ici le juste équilibre entre la contestation et la participation sur lequel a insisté la Semaine sociale de Caen.

*

Mais, toute organisation issue du travail ne se ramène pas aux syndicats de salariés. Agriculteurs, artisans, chefs d'entreprise, travailleurs indépendants animent aussi des structures renouvelées qui esquissent une nouvelle organisation de la vie sociale.

Toutes ces catégories de travailleurs sont appelées à prendre leur part dans les décisions économiques et sociales. Au delà d'une politique des revenus qui se bornerait à répartir entre les catégories les plus défavorisées certains bénéfices de l'expansion, ces décisions doivent assurer à toutes les catégories de travailleurs une accession au produit national, en vertu du droit qu'elles tiennent de leur participation à une oeuvre commune de création, droit qui dépasse de beaucoup en signification humaine celui que peut revendiquer le capital.

Enfin, la socialisation du travail met en évidence l'importance grandissante des collectivités privées: syndicats, associations familiales, groupements organisés, etc. De ce fait, les formules traditionnelles ou rénovées du collectivisme apparaissent comme inadaptees parce qu'elles ne reconnaissent que le « collectif public » qui conduit directement à l'étatisme.

Dans la perspective de ces orientations générales, la Semaine sociale propose particulièrement à ses auditeurs:

— Une amélioration de la planification qui tende à associer d'une manière plus effective les corps intermédiaires à son élaboration et à sa mise en oeuvre, comme à mieux respecter les différents échelons de la responsabilité et de la décision. A cette fin, il convient de prévoir des instances de concertation, d'orientation et de contact dans chaque branche d'activité;

— De meilleures garanties au libre exercice de l'activité syndicale dans l'entreprise;

— Une recherche plus systématique en vue d'humaniser le travail et de rendre moins onéreux ses coûts humains;

— Un élargissement des perspectives pour la formation des hommes et leur promotion sociale, de manière que tout l'être humain, corps et esprit, individu et société, soit pris en considération et qu'il trouve ainsi la possibilité d'exercer des responsabilités dans l'ensemble des processus techniques et des phénomènes de vie sociale au sein desquels il est inséré;

— Une nouvelle politique à l'égard des travailleurs migrants afin d'assurer leur promotion humaine et technique, soit en vue de leur propre épanouissement, soit en vue d'un retour éventuel dans leur pays d'origine, ou développement duquel ils doivent pouvoir contribuer;

— Une révision des pratiques en cours dans les sociétés industrielles à l'égard des exploitations agricoles et artisanales qui, tout en accomplissant par elles-mêmes un effort d'adaptation et en découvrant de nouvelles formules d'orientation, doivent pouvoir disposer des moyens nécessaires pour y parvenir.

La Semaine sociale demande aux chrétiens et, dans l'esprit de **Pacem in terris**, à tous les hommes, particulièrement à ceux qui portent des responsabilités techniques, économiques ou sociales, de concourir à la réalisation de ces objectifs.

*

Aujourd'hui, comme depuis les origines de l'humanité, le travail, s'il n'est pas une fin, est une valeur: valeur de civilisation, car toutes les cultures s'édifient sur le travail et se

spécifient par lui; valeur spirituelle car il introduit l'homme dans le domaine de la collaboration et des échanges, de la solidarité et de la justice. Il le personnalise et le socialise tout à la fois, accomplissant la volonté de Dieu qui a livré la terre à l'homme pour qu'il la fasse remonter à Lui. Même si les changements dans les conditions du travail incitent à reporter au second plan certaines conceptions de la spiritualité, historiquement liées à une économie rurale et artisanale, nous devons plus que jamais exalter la valeur spirituelle du travail par lequel l'homme se conforme au Christ, exprime sa personnalité et sauve le monde.

RECENSIONS - BOOK REVIEWS

External Benefits of Public Education, B.A. Weisbrod, Industrial Relations Section, Princeton University, 1964, 143 pages.

Ce volume est le troisième d'une très intéressante série d'études sur l'éducation dans ses aspects économiques. Depuis quelques années, la littérature sur les exigences et les conséquences économiques de l'éducation vient jeter sur ce secteur important de notre activité une lumière à laquelle peu étaient habitués. Dans notre province, des centaines et des centaines de millions de dollars sont affectés à la production de services d'éducation: ce n'est que récemment que l'on a souligné la valeur économique individuelle et sociale de ces dépenses. Au grand étonnement de beaucoup — et souventes fois au scandale de certains — voici que l'on souligne la valeur marchande de l'éducation. On nous force à considérer les choses de l'esprit sous cet aspect « vulgaire et matériel ». Mais il faut bien se rendre à l'évidence que des décisions intelligentes dans ce domaine ne peuvent être prises sans considérer d'abord les coûts et les rendements purement économiques.

Le volume de M. Weisbrod vient jeter une lumière très précise sur les avantages externes de l'éducation, c'est-à-dire sur les avantages que procurent à d'autres que ceux qui les utilisent, les services d'éducation fournis par l'Etat ou par les particuliers. L'intérêt de l'étude de M. Weisbrod est triple. Il porte d'abord sur un secteur d'activité qui, pour bien des raisons, retient chez nous l'attention de tout le monde. Il est une excellente occasion de voir dans quelle mesure l'appareil de la science économique peut aider à la clarification d'une réalité autrement plus compliquée que la théorie

elle-même. Il est enfin une bonne illustration de l'apport pratique que peuvent fournir aux règlements de problèmes contemporains ceux qui se sont d'abord astreints à maîtriser un appareil analytique qui exige toujours certaines abstractions.

L'analyse de l'auteur contribue essentiellement à dégager le fait que nos dépenses dans le secteur de l'éducation sont en-deça de celles nécessaires à l'allocation optimum de toutes nos ressources, si elles sont décidées à partir des bénéfices qu'elles rapportent aux individus sans considération de ceux qu'elles apportent à la communauté. Jusqu'à récemment, on avait surtout souligné les avantages immenses accordés à ceux qui avaient la chance d'améliorer leur capacité intellectuelle en utilisant les services éducatifs à leur disposition et les changements qu'on apportait au système consistait surtout à en rendre l'accès facile à tous et la charge fiscale équitable pour tout le monde. L'auteur pose maintenant le problème de savoir si, en vertu de l'objectif de la meilleure utilisation des ressources physiques et humaines à notre disposition, on affecte à ce secteur autant de ressources qu'on le devrait. Les considérations de l'auteur permettent d'apprécier jusqu'à quel point on peut vraiment dire que le budget actuel de notre Ministère de l'Education est vraiment exorbitant.

Disons enfin que ce volume n'est pas accessible qu'aux seuls techniciens de l'économique. Sans être d'une lecture facile, il est abordable par tous ceux qui désirent considérer avec un certain sérieux les problèmes posés par les dépenses énormes que l'on fait présentement dans le secteur de l'éducation.

Jacques St-Laurent